

# Marchés, État et logiques paysannes en Algérie

Yves GUILLERMOU\*

## INTRODUCTION

Le thème du marché, qui occupe une place sans cesse croissante dans les débats relatifs au développement, suscite de nombreuses interrogations quant à sa signification exacte et à ses implications.

Depuis le début des années quatre-vingt, face à l'aggravation de la dépendance alimentaire de la majorité des pays du tiers monde et à l'échec général des stratégies « dirigistes », on assiste à une évolution radicale dans les politiques officielles des États et des organisations internationales en matière de développement rural : « moins d'État, plus de marché », telle semble être actuellement la devise générale. Mais qu'elle traduise une prise de conscience interne de l'inefficacité des appareils para-étatiques ou une modification des rapports de force locaux, ou encore qu'elle soit simplement dictée de l'extérieur à des États déliquescents, cette nouvelle attitude recouvre bien des imprécisions. Le terme *marché* peut désigner à la fois un ensemble très hétérogène d'acteurs (des petits commerçants locaux aux firmes multinationales) et des pratiques concrètes non moins diverses, dont le principal dénominateur commun serait le caractère « négatif » : absence ou réduction des contrôles, suppression des subventions, etc. Toute politique de « libéralisation » suppose en fait des choix en faveur de certaines catégories d'acteurs et couches sociales, en même temps qu'elle s'inscrit dans un rapport de force donné ; cela se traduit par une amélioration ou au contraire par une détérioration des conditions d'activité de la majorité des producteurs.

\* *Anthropologue et socio-économiste, université Toulouse-III Paul-Sabatier, faculté de médecine de Toulouse-Purpan, 37, allée Jules-Guesde, 31062 Toulouse cedex (France).*

Les paysans du tiers monde produisent, échangent et agissent en fonction de multiples contraintes écologiques et socio-économiques, et selon des logiques spécifiques. Ces dernières renvoient aux caractéristiques de base de l'activité paysanne, notamment à la symbiose (ou l'articulation complexe) entre unités de production et unités domestiques, assignant aux acteurs des objectifs qui ne peuvent se réduire à ceux du modèle de l'*homo oeconomicus*.

Ces « logiques paysannes » sont particulièrement difficiles à définir, même pour une société donnée, dans la mesure où elles s'expriment à travers des comportements individuels « émiétés » et parfois contradictoires, qui ne reflètent pas celui d'un agent collectif (BOIRAL, *et al.*, 1985 : 16). Mais par-delà leur diversité, ces comportements font apparaître la volonté des familles ou des communautés paysannes d'affirmer leur identité et leur autonomie sociales face aux tentatives (des agents du « marché » ou de l'État principalement) de les réduire à un rôle étroit d'agents productifs, spécialisés ou non. Leurs décisions concrètes se fondent à la fois sur des calculs économiques rigoureux et sur la prise en compte de multiples facteurs naturels et socioculturels intégrés dans un cadre global cohérent.

Pour toute collectivité rurale, le contact avec le marché — ou plus exactement avec différents types de marchés en amont comme en aval de la production — implique néanmoins des perturbations plus ou moins profondes, selon les circonstances historiques et le rôle éventuel des instances étatiques. L'évolution agraire de l'Algérie apparaît de ce point de vue riche d'enseignement, compte tenu de la profondeur de l'impact colonial, et du rôle social et économique de l'État indépendant. Certains marchés exercent, ou ont exercé, une influence spécifique mais décisive sur les conditions d'existence des paysans algériens : marché de la terre, marché du travail, marché des prestations de travaux agricoles, marché des produits.

Le marché de la terre a fonctionné à l'époque coloniale comme un instrument de dépossession. Mais les diverses mesures de réorganisation foncière de l'État algérien ont-elles assuré une redistribution équitable et efficace... ou n'ont-elles qu'interrompu un processus de concentration susceptible d'une prochaine reprise ?

Le développement rapide d'un marché du travail extra-agricole au cours des années soixante-dix exerce une attraction profonde sur la petite paysannerie, mais quels en sont les effets à terme ? Et le développement concomitant d'un marché des prestations de travaux agricoles contribue-t-il à l'amélioration de ses conditions d'activité ou à sa marginalisation ?

Quant au marché des produits agricoles, sur lequel l'État algérien a longtemps tenté d'imposer son contrôle, il est le lieu d'enjeux et de

rapports de force complexes à l'échelle nationale. Sa « libéralisation » est-elle à même de stimuler l'effort des petits producteurs, à leur bénéfice et à celui de la collectivité ?

## MARCHÉ DE LA TERRE

Les structures foncières précoloniales, dont la complexité a longtemps dérouté les observateurs étrangers, se caractérisent notamment par la cohésion du patrimoine familial ou tribal, y compris dans les zones de propriété « privée » (*melk*), où la vente de terres, théoriquement licite, est soumise en pratique à de sévères restrictions.

Ce système qui, sans exclure les inégalités, entretenait un relatif équilibre écologique et social, subit des transformations radicales avec la colonisation. Trois types de mesures concourent à déposséder les collectivités rurales de leurs meilleures terres agricoles ou de parcours : classement au domaine de l'État, prélèvement autoritaire (séquestre, expropriation, etc.) et mise en place progressive d'une législation qui favorise les transactions individuelles.

Après avoir au début de la conquête encouragé les achats directs de biens immobiliers aux autochtones par les Européens, l'administration française se rend bientôt compte, face aux fraudes démesurées auxquelles donne lieu cette formule, que la situation est loin d'être mûre pour l'instauration d'un véritable marché « libre » de la terre.

Pendant près d'un siècle, les gouvernements successifs vont légiférer en s'efforçant de trouver un équilibre entre deux objectifs difficilement conciliables : mettre le maximum de terres à la disposition des colons, mais en même temps éviter une dépossession généralisée de la population autochtone. Si ce dernier objectif inspire officiellement la politique du Second Empire et notamment le sénatus-consulte de 1863, la loi Warnier de 1873 privilégie nettement le premier, et s'attache particulièrement à la « francisation » des terres et à leur « libre circulation ».

Il s'ensuit effectivement un développement remarquable des transactions individuelles entre fellahs<sup>1</sup> et colons européens : de 1873 à 1934, les premiers vendent aux seconds un total de 1 771 000 hectares, soit

<sup>1</sup> Ce terme signifie littéralement « agriculteur », et implique la propriété de la terre (par opposition au *khammès*, métayer au cinquième) ; il est fréquemment employé dans la littérature coloniale pour désigner les paysans autochtones par opposition aux colons européens ; après l'Indépendance, il sert à désigner les paysans du secteur privé par opposition aux travailleurs du secteur agricole d'État. Précisons que ce terme n'a aucune connotation péjorative.

une moyenne de près de 30 000 hectares par an (CALVELLI, 1935 : 76). Il est cependant impossible, dans ce chiffre global, de faire la part des transactions volontaires et régulières par rapport aux multiples formes de spoliation déguisée. D'autre part, dans le même temps, les autochtones rachètent 721 000 hectares, soit 41 % du patrimoine aliéné<sup>2</sup>, et ce à un prix moyen toujours très supérieur (de 50 à plus de 100 %) à celui payé par les européens<sup>3</sup> : phénomène lourd de signification.

La tendance s'inverse même par la suite, elle permet à la paysannerie algérienne de récupérer globalement, entre 1938 et 1954, près de 50 000 hectares (AGERON 1979 : 480).

La « récupération » la plus massive se produit en fait au cours et à l'issue immédiate de la guerre d'Indépendance, mais dans des conditions impossibles à reconstituer avec précision : la nationalisation des terres des colons en 1962 et 1963 permet de réunir 2,3 millions d'hectares sur les 2,8 millions aux mains du secteur colonial : les 500 000 hectares manquants ont donc été entre-temps vendus à de gros possédants musulmans ou « grignotés » par les fellahs (COTE, 1988 : 238).

Au total, ces chiffres donnent une idée de l'ampleur de la dépossession subie par la paysannerie algérienne, mais également de sa farouche volonté de reconquête du patrimoine. Les « échanges » fonciers sont l'expression de contradictions et de luttes sociales intenses ; mais celles-ci, loin de se réduire à la dichotomie société coloniale/société autochtone, affectent les structures internes de la seconde.

Le développement d'un marché de la terre perturbe la logique de l'organisation agraire traditionnelle ; dans cette dernière, l'appropriation de la terre s'inscrit dans un système complexe de rapports de l'homme au milieu et des hommes entre eux ; et la possession individuelle de vastes superficies importe moins que l'assurance de disposer en temps voulu de la force de travail et des moyens de production nécessaires, ainsi que des multiples formes de solidarité du groupe face aux aléas naturels.

<sup>2</sup> À quoi il convient d'ajouter environ 200 000 hectares acquis directement auprès de l'État dans des ventes « à prix fixe et à bureau ouvert » (CALVELLI, 1935 : 39).

<sup>3</sup> Détail que l'auteur auquel nous empruntons les chiffres précités s'abstient de relever, en dépit de commentaires détaillés sur l'évolution des transactions foncières ; en revanche, il s'efforce de démontrer que ces échanges ont bénéficié aux deux parties, et que les vendeurs autochtones ont bénéficié sur l'ensemble de la période d'un accroissement des prix de vente plus important que les vendeurs européens (CALVELLI, 1935 : 77).

La transformation de la terre en bien aliénable à volonté remet en cause tout ce substrat social et favorise les stratégies individuelles au détriment de la cohésion du groupe.

La libre-circulation de la terre contribue-t-elle par ailleurs à une mise en valeur plus rationnelle ou plus productive, comme le répètent la plupart des auteurs coloniaux ? En fait, on oublie fréquemment ici les limites assignées par la colonisation officielle, étroitement encadrée par l'État, à cette « libre-circulation ». Les transactions individuelles permettent parfois de corriger tardivement certaines « erreurs » de l'administration, par l'élimination d'exploitations coloniales non rentables : ce qui bénéficie dans certains cas à de petits fellahs dynamiques, mais le plus souvent à de gros colons qui pratiquent une agriculture très extensive, ou à de gros propriétaires musulmans plus avides de pouvoir et de prestige social que de réussite matérielle.

La politique agraire de l'Algérie indépendante marque apparemment une rupture totale par rapport à la politique coloniale, avec l'interdiction des transactions foncières au niveau de l'ancien secteur colonial d'abord, puis de l'ensemble des terres du pays. Mais le déséquilibre instauré par le système colonial demeure : aux immenses domaines « autogérés » quasi vides d'hommes s'oppose la masse de la paysannerie concentrée sur les terres les plus pauvres. La redistribution de terres au sein *du seul secteur privé* dans le cadre de la « Révolution agraire » (1972-1976) ne bénéficie qu'à une très faible minorité de la paysannerie pauvre ou sans terre, regroupée dans un secteur « coopératif » bientôt intégré au secteur d'État.

L'interdiction des transactions foncières classiques implique-t-elle l'élimination de toute forme de marché foncier ? En fait, l'inadéquation entre la répartition des terres et celle de la force de travail ou des autres moyens de production entraîne l'émergence de divers types de marchés « informels ». Les droits d'usage accordés par les domaines autogérés à des petits fellahs voisins sur certaines de leurs terres (notamment droit de pacage), avec ou sans contrepartie, rentrent pour partie dans ce cadre. Mais un cas aussi intéressant que mal connu est celui des localisations de terres pratiquées par des maraîchers qui s'adonnent, dès le milieu des années soixante-dix, à une culture *itinérante* de melons et de pastèques sur des terrains irrigables dans les zones céréalières. Ce type de marché met en présence détenteurs de capital et détenteurs de terres (essentiellement petits fellahs) ; les premiers versent aux seconds une rente d'un montant nominal très variable selon le contexte et le rapport de force local ; mais celui-ci est généralement très favorable aux maraîchers itinérants, face à des paysans paupérisés pour qui tout apport de ressources monétaires revêt un caractère providentiel.

À partir des années quatre-vingt, face à la dépendance alimentaire croissante du pays, une nouvelle politique se fait jour, laquelle se

traduit en matière foncière par une succession de mesures qui remettent en cause graduellement la plupart des « acquis » de la période précédente.

La « restructuration » du secteur agricole d'État, de 1981 à 1985, aboutit à la constitution de nouvelles unités de production en vue d'une exploitation plus rationnelle et plus intensive, mais également au transfert d'environ 650 000 hectares au secteur privé (BEDRANT, 1987 : 62).

Cette opération est suivie en 1987-1988 d'une « réorganisation » des unités étatiques, qui permet leur partage entre des petits groupes de travailleurs et de techniciens constitués par affinités : ce qui revient en fait à une « privatisation interne ».

Par ailleurs, la loi d'« Accession à la propriété foncière » de 1983 permet à des particuliers d'obtenir des terres domaniales sans limite de superficie dès lors qu'ils s'engagent à les mettre en valeur : mesure censée stimuler l'initiative privée, mais qui bénéficie essentiellement à des catégories sociales *extérieures* à la paysannerie.

Enfin, en 1990 sont promulguées une loi d'« Orientation foncière » et une « Loi domaniale », dont la fonction principale, en dehors de la liquidation de la « Révolution agraire », semble être de préparer le rétablissement d'un véritable marché de la terre.

Sans doute s'agit-il là d'une orientation conforme à l'évolution générale de la politique économique du pays : mais dans quelle mesure répond-elle aux attentes des principales couches de la société rurale ?

À l'époque coloniale, la « liberté » des transactions foncières a contribué — avec l'intervention administrative directe — à la dépossession et à la désintégration de la paysannerie. Sans doute les mesures prises par l'État algérien n'ont-elles pas réussi à remodeler les structures foncières dans un sens favorable à l'autonomie et à l'initiative paysannes. Mais affirmer que ce résultat aurait été atteint — ou pourrait l'être dans un proche avenir — par le libre-jeu des forces du marché apparaît pour le moins téméraire. Pour la grande majorité des paysans, la terre ne se réduit pas à un simple moyen de production que l'on vend ou achète en fonction des besoins du moment : il s'agit d'abord d'un patrimoine familial, dont la conservation prime sur la valeur marchande ou sur les revenus potentiels. En revanche, l'accès aux autres moyens de production est de plus en plus régi par des marchés précis, dont les conditions se répercutent sur les logiques paysannes.

## MARCHÉ DU TRAVAIL ET MARCHÉ DES PRESTATIONS DE TRAVAUX AGRICOLES

La dépossession d'une grande partie de la paysannerie est à l'origine de la formation d'un véritable marché du travail à l'échelle du pays. D'autre part, l'érosion des pratiques communautaires, consécutive à la désintégration des structures tribales et aux bouleversements de la guerre d'Indépendance, contribue au développement d'un marché des prestations de travaux agricoles. Ces deux marchés distincts, bien qu'interdépendants dans une large mesure, ont une importance fondamentale du point de vue des conditions d'existence et d'activité dans les campagnes. Leur liaison repose sur une inadéquation générale entre besoins et disponibilités en force de travail au sein des exploitations paysannes. Ce phénomène est lié à la prédominance absolue d'une céréaliculture extensive ; celle-ci implique un procès de travail extrêmement discontinu, marqué par l'alternance entre périodes d'intense activité et longues périodes creuses.

Ce type de situation engendre « naturellement » deux stratégies opposées, bien que non contradictoires : recherche de travail salarié en période creuse et embauche de travailleurs en période de gros travaux — la première concerne principalement les petites exploitations et la seconde les grosses et moyennes. L'équilibre entre ces deux pratiques complémentaires est souvent difficile à atteindre au niveau local ; d'où le rôle des migrations saisonnières interrégionales, parfois très anciennes.

Cependant, la généralisation du salariat proprement dit (même saisonnier) est longtemps freinée par l'efficacité des pratiques d'entraide et de travail collectif, et/ou la persistance d'autres formes de production, notamment métayage.

La formation d'un véritable prolétariat agricole algérien<sup>4</sup> ne date pratiquement que du début du xx<sup>e</sup> siècle, et ce n'est qu'entre les deux guerres mondiales que celui-ci enregistre un développement rapide, sous l'effet conjugué de l'extension du vignoble et de l'accroissement démographique.

Les migrations de travailleurs journaliers des zones montagneuses vers les zones de colonisation s'amplifient et prennent de plus en

<sup>4</sup> Divers facteurs contribuent à limiter le recrutement de main-d'œuvre autochtone par les colons jusque vers la fin du xix<sup>e</sup> siècle : prédominance de la céréaliculture extensive et de formes d'exploitation « archaïques » (métayage), politique impériale et action des « bureaux arabes » qui renforcent la séparation entre sociétés européenne et autochtone... ; avec le développement de la viticulture, les colons font surtout appel à une main-d'œuvre espagnole et marocaine jusqu'à la première Guerre mondiale.

plus un caractère définitif. Mais la demande globale de l'agriculture européenne reste limitée, et se réduit encore avec la mécanisation. En 1954, on recense en Algérie 573 000 « ouvriers agricoles », dont à peine plus de 100 000 « permanents » ; les autres se composent en grande majorité de « journaliers » ; à la même époque, le nombre des chômeurs ruraux varierait selon les estimations de 400 000 à un million (AGERON, 1979 : 511-2).

Au cours de la première décennie de l'Indépendance, face à la stagnation de l'emploi dans le secteur agricole d'État, c'est l'émigration vers l'Europe qui constitue le principal exutoire à l'« excédent » de main-d'œuvre et la principale ressource effective pour une fraction importante de la population rurale.

Par la suite, la politique d'industrialisation du pays se traduit par une création massive d'emplois salariés : en 1977, on compte 1 725 000 emplois extra-agricoles, qui représentent 45 % de la population active non agricole, tandis que le secteur agricole étatique et coopératif n'emploie que 290 000 travailleurs permanents, environ, et que l'agriculture privée n'« occupe » en permanence que 280 000 personnes (en grande majorité chefs d'exploitation) face à 975 000 ouvriers saisonniers ou occasionnels (BENISSAD, 1979 : 254-7).

Si cette multiplication des emplois salariés extra-agricoles est censée répondre en priorité aux besoins de la population urbaine, leur attraction s'exerce jusqu'au fond des campagnes où se développe une nouvelle conception du travail qui remet en cause les anciennes normes et valeurs paysannes : tout « travail » est assimilé au salaire mensuel (*shahriya*), par opposition aux activités traditionnelles soumises à des aléas naturels qui excluent toute relation directe entre effort productif et revenus réels. Dès lors, quiconque ne dispose pas d'une source stable de revenus réguliers tend à se considérer comme chômeur<sup>5</sup> : l'intériorisation par les paysans pauvres de la notion de « chômage déguisé » va parfois au-delà de la vision des économistes !

Ce processus d'intégration de la paysannerie à un marché du travail externe a des effets complexes et contradictoires. D'un côté, il contribue à la désintégration de l'activité agricole et à l'accroissement de l'exode rural ; en ce sens, on peut affirmer qu'il crée du chômage à la campagne. D'un autre côté, il permet d'assurer à un très grand

<sup>5</sup> Ce changement de perception est particulièrement sensible au cours des années soixante-dix : la majorité des paysans pauvres, qui, auparavant, se définissaient comme « fellahs » (la seule possession d'un maigre lopin étant source de fierté), se définissent désormais comme « oisifs » (s. *gaâd*, lit. « restant »... à ne rien faire) ; il est vrai que le type de mécanisation qui se développe dans les campagnes à la même époque tend à leur donner raison.



nombre d'exploitations paupérisées un « complément » de ressources indispensable à leur maintien en activité autant qu'à la survie de leurs membres<sup>6</sup>.

Ce développement « autonome » d'un marché du travail extra-agricole a par ailleurs des répercussions profondes sur celui des prestations de travaux agricoles.

L'impact réel de ce marché a été longtemps occulté par la représentation encore largement répandue d'une agriculture « traditionnelle » et « autarcique », laquelle ne résiste pas à un examen même rapide.

Les principales opérations agricoles, labours-semailles et moissons-battage, impliquent de lourdes contraintes liées à la taille de l'exploitation et aux techniques utilisées.

Le recours aux techniques traditionnelles, loin d'être synonyme d'autarcie, entraîne toujours une certaine forme de dépendance extérieure. Pendant très longtemps, contrats coutumiers et pratiques d'entraide ont assuré l'échange de bêtes de labour entre petits fellahs, ainsi que la rotation d'équipes bénévoles de moissonneurs au bénéfice de chacun. Mais depuis l'Indépendance, ces pratiques ont considérablement reculé, voire ont disparu, dans la plupart des régions.

Les petits paysans dépourvus d'animaux de labour sont contraints d'en louer chaque année une paire à un tarif équivalent en moyenne au prix d'un quintal de blé dur par hectare. Dans les années soixante-dix, ce coût moyen n'est guère inférieur à celui des moyens mécaniques, lesquels ont par ailleurs l'avantage de la rapidité.

Pour les moissons, les paysans n'ont le « choix » qu'entre la faucille, outil parfaitement adapté aux conditions agro-écologiques mais d'un rendement excessivement faible, et la moissonneuse-batteuse. Or, les coûts respectifs de ces deux types de techniques évoluent au cours des années soixante-dix dans un sens très défavorable à la technique traditionnelle, comme il ressort de nos observations dans le Tell oranais<sup>7</sup>.

La moisson à la faucille nécessite dans la grande majorité des cas le recrutement de travailleurs rémunérés à la journée. En 1970, leur

<sup>6</sup> D'après une enquête menée en 1973-1974, 64,5 % des exploitations de moins d'un hectare et 49 % de celles de un à quatre hectares auraient recours à des activités salariées (permanentes et/ou temporaires), contre 19 % des 50 hectares et plus (BENACHENHOU, 1979 : 47).

<sup>7</sup> Dont les résultats concordent largement avec ceux d'enquêtes que nous avons effectuées dans l'Est algérien au cours de la même décennie.

salaires moyen est de 10 dinars par jour<sup>8</sup> : ce qui, à raison de cinq ouvriers pour moissonner un hectare par jour, implique un coût moyen de 50 dinars par hectare. Ce coût est à peu près équivalent aux tarifs pratiqués à la même époque par les entreprises mécanisées (publiques ou privées) de travaux agricoles.

En revanche, il en va tout autrement en 1980. Pendant que les tarifs des travaux à façon ont en moyenne doublé, les salaires des faucilleurs ont *quintuplé* : ce qui porte le coût moyen des moissons à la faucille à 250 dinars par hectare, avec la nourriture des travailleurs en sus, contre 100 à 120 dinars par hectare pour les moissons mécanisées — lesquelles ont en outre l'avantage d'effectuer simultanément moisson et battage, dans un temps infiniment moindre.

En une décennie, du fait des bouleversements économiques et de l'évolution du marché de l'emploi à l'échelle du pays, les techniques « traditionnelles » ont été dénaturées et « désappropriées », converties pour les paysans pauvres en objet de luxe. Le recours forcé aux moyens mécaniques, c'est-à-dire aux entreprises de travaux agricoles, présente au plan technique des avantages certains — bien que très inégaux selon la nature du terrain. En revanche, il entraîne au plan social des conséquences graves (et généralement sous-estimées), dans la mesure où il réduit la majorité des petits producteurs au rôle passif de *consommateurs de services*, soumis aux conditions des entreprises prestataires, et qui n'exercent plus qu'un contrôle formel sur le procès de production.

Le recours à ces entreprises n'est souvent que la première étape d'un processus de séparation croissante entre producteurs et moyens de production ; les étapes suivantes en sont la vente sur pied des récoltes à des particuliers, puis la cession des terres en location ou « métayage » à des exploitants bien équipés qui les cultivent à leur guise et s'approprient la plus grande partie des récoltes ; ces pratiques traduisent une dépossession de fait des fellahs, contraints d'aliéner leurs terres de diverses manières — sans les vendre officiellement.

Cette dissociation entre propriété juridique et activité productive distend les liens entre l'homme et la terre, remet en cause la cohérence des unités paysannes et contribue à la prolétarianisation de la majorité. De telles tendances, si contraires à la politique officielle de l'État algérien, résultent-elles de « carences » de celui-ci ?

En fait, les pouvoirs publics se sont particulièrement attachés à l'encadrement du monde paysan, notamment dans le cadre de la

<sup>8</sup> La valeur officielle du dinar algérien reste stable au cours de la période 1970-1980 (1 dinar = 1,20 francs) ; en revanche, elle subira de fortes variations au cours de la décennie suivante.

« Révolution agraire », par la mise en place d'un réseau de coopératives communales de services (CAPCS), appelées à supplanter les entreprises privées dans le rôle de prestataires de travaux mécanisés. Selon la plupart des spécialistes, les CAPCS ont joué de ce point de vue un rôle positif, en répondant à une demande croissante et en pratiquant des tarifs nettement inférieurs à ceux des entrepreneurs privés. Même si nos observations sur le terrain nous suggèrent une interprétation plus nuancée<sup>9</sup>, il est certain que la présence des CAPCS a au moins contribué à limiter la hausse des tarifs des entreprises privées, et que leur dissolution dans le cadre de la « restructuration » des années quatre-vingt a mis fin à une concurrence avantageuse pour les petits paysans. Sur le fond, la dépendance globale de ceux-ci pour l'accès aux moyens de production est restée à peu près inchangée.

En matière d'équipement des exploitations, la politique de l'État subit une évolution analogue. En s'attribuant le monopole de la distribution du matériel agricole, ce dernier privilégie systématiquement l'équipement du secteur public au détriment des agriculteurs privés, dont les achats de tracteurs subissent une chute vertigineuse à partir de la fin des années soixante : de 1 830 unités en 1967 à 792 en 1970 et à 18 en 1973 (KARSENTY, 1975); de 1974 à 1976, ils sont pratiquement nuls.

Par la suite, les pouvoirs publics favorisent l'acquisition de matériel par les petits fellahs à titre collectif, dans le cadre de « groupements d'entraide paysanne » (GEP), associations volontaires qui bénéficient de dotations de matériel à crédit et avec de fortes subventions ; cette formule connaît une expansion rapide mais éphémère. Dès le début des années quatre-vingt, l'État accorde la priorité aux agriculteurs aisés les plus « dynamiques » en matière de crédit et d'équipement individuel ; les achats de tracteurs par le secteur privé passent ainsi de 38 unités en 1977 à 1 321 en 1980 et à 5 383 en 1983 (BEDRANI, 1987 : 61).

La poursuite de ce mouvement à un rythme accéléré pourrait redynamiser une certaine fraction de la paysannerie... si la crise économique qui frappe l'Algérie à partir de 1985 ne lui imposait un ralentissement sensible. Dans le contexte actuel, il risque de ne bénéficier qu'à une minorité de gros possédants et entrepreneurs, face à une paysannerie dépossédée de ses moyens de production.

<sup>9</sup> La comparaison des coûts réels est fort malaisée, du fait d'un mode de tarification différent ; mais si ces coûts sont en moyenne légèrement inférieurs pour les CAPCS, les petits paysans préfèrent nettement la tarification à l'hectare des privés à la tarification horaire des CAPCS, laquelle réserve souvent de mauvaises surprises.

La grande majorité de la paysannerie algérienne est soumise à une double dépendance, à première vue paradoxale : vis-à-vis du marché des travaux agricoles, pour des opérations très limitées dans le temps mais essentielles, et vis-à-vis d'un marché du travail externe, sur lequel elle vend ou cherche à vendre une force de travail sous-utilisée la plus grande partie de l'année ; c'est souvent sur ce dernier marché qu'elle se procure la plus grande partie de ses ressources monétaires — dont celles nécessaires au paiement des prestations fournies par le premier.

Cette double dépendance, qui tend à se renforcer constamment, limite l'initiative des petits fellahs, leur impose des normes extérieures et aggrave la précarité générale de leur situation. Mais elle suscite également de leur part — à côté des attitudes de résignation passive — des réponses originales, liées à la spécificité de leur condition et au cumul de différents statuts socio-économiques ; ces réponses, ou adaptations partielles, associent ingénieusement logiques domestiques, marchandes, salariales et artisanales (entre autres), leur permettent peut-être de faire face, mieux que certaines catégories urbaines, à la grave crise économique actuelle.

## MARCHÉ DES PRODUITS

Le commerce des produits de l'agriculture et de l'élevage a joué un rôle relativement important dans l'économie de l'Algérie précoloniale, bien que très variable selon les régions et les époques. En dépit des exportations de céréales vers l'Europe (d'un volume infiniment moindre qu'on ne l'imagine généralement), ce commerce était essentiellement tourné vers le marché intérieur, et fondé sur les différences agro-écologiques régionales : marchés ruraux et circuits caravaniers assuraient, par un quadrillage intense du pays, des échanges réguliers entre zones et régions complémentaires — sans toutefois résoudre le problème des disettes périodiques.

La colonisation a brisé une grande partie de ces réseaux, en orientant la majorité des productions vers l'exportation — aggravant ainsi la vulnérabilité de la paysannerie, désormais soumise aux aléas du marché extérieur (en plus de ceux du climat).

Depuis l'Indépendance, le marché des produits agricoles en Algérie se caractérise par une profonde hétérogénéité structurelle et par la place importante qu'y occupent (ou cherchent à occuper) les instances étatiques. Le contrôle de ce marché constitue un enjeu politique essentiel dans un pays dont le déficit alimentaire ne cesse de s'aggraver. L'inquiétude des classes dominantes face à la croissance

démessurée de la population urbaine va pousser l'État, surtout à partir des années soixante-dix, à se poser en « nourricier » recourant massivement aux importations et subventionnant largement la distribution des denrées alimentaires de base — tant que la rente pétrolière lui en offrira les moyens.

Cette intervention de l'État — très diversement accueillie par les différents groupes sociaux<sup>10</sup> — n'aboutira cependant jamais à une unification ou à une intégration du marché des produits agro-alimentaires ; elle contribuera plutôt au renforcement des clivages entre différentes filières.

Les limites de l'action étatique en ce domaine ne peuvent s'expliquer par la seule résistance des commerçants privés, ni, même, par l'inadéquation des structures mises en place ou l'incompétence des agents ; le problème fondamental se situe dans la cohérence entre la logique de l'État (et des couches sociales sur lesquelles il s'appuie) et la logique des producteurs — ou des différentes catégories de producteurs.

La logique des petits paysans est basée sur la recherche constante d'un équilibre entre l'impératif de sécurité alimentaire et l'objectif d'accroissement des ressources monétaires nécessaires à l'ensemble des obligations familiales et sociales, ce qui donne lieu à une stricte répartition des activités productives ; la culture des céréales est essentiellement (sinon exclusivement) destinée à la consommation familiale et les besoins en numéraire doivent être couverts par d'autres activités.

La faiblesse et l'irrégularité des rendements céréaliers ont de tout temps inculqué aux fellahs des attitudes d'extrême prudence ; même en cas de récolte très abondante, ils préfèrent généralement constituer des réserves plutôt que de commercialiser intégralement l'excédent théorique. Il est vrai toutefois que cette règle est souvent difficile à respecter du fait de divers facteurs — à commencer par l'insuffisance des superficies disponibles, qui limite fréquemment le volume moyen de la production à un niveau *inférieur* aux besoins de la consommation familiale.

Les calculs que nous avons effectués sur la *Daira* (arrondissement) de Frenda, dans le sud du Tell oranais, à partir du Recensement général de l'agriculture de 1973-1974 et de nos observations de terrain, sont à cet égard particulièrement significatifs. Dans cette zone, seules les exploitations de plus de 10 hectares dégageraient un « surplus »

<sup>10</sup> Y compris par ceux dont elle représente les intérêts « objectifs », à savoir la majorité des salariés urbains : considérant comme « naturelle » la disponibilité de denrées de base à bas prix, ceux-ci sont prompts à rendre l'État responsable de toute pénurie.

commercialisable (déduction faite de l'autoconsommation et des semences — mais abstraction faite des frais culturaux). Les exploitations « sans terre » et celles de moins de 10 hectares — qui représentent ensemble 65,5 % du total — présenteraient un déficit annuel global d'environ 46 000 quintaux, soit plus du tiers du « surplus » global des autres exploitations, évalué à 118 000 quintaux.

Il apparaît donc clairement que le surplus céréalier doit répondre non seulement aux besoins de la population urbaine (préoccupation majeure des pouvoirs publics), mais à ceux d'une fraction très importante (et sans cesse croissante) de la population rurale.

Le commerce des céréales relève depuis l'Indépendance (en fait depuis l'époque coloniale) du monopole de l'État. Celui-ci a maintenu les prix nominaux à la production à un niveau quasi identique jusqu'en 1974, pour les relever très progressivement par la suite : ce qui — au moins jusqu'à une période toute récente<sup>11</sup> — n'a guère encouragé les fellahs qui en avaient les moyens à accroître les volumes commercialisés dans le cadre du réseau officiel<sup>12</sup>.

Dans l'organisation paysanne traditionnelle, c'est essentiellement à l'élevage (surtout ovin) que revient le rôle de répondre aux besoins courants ou exceptionnels en numéraire. S'il est vrai que le petit troupeau familial remplit une fonction de « Caisse d'épargne », il convient de préciser que ce « placement » est soumis en permanence à de sévères aléas, notamment climatiques, qui se répercutent sur les cours du marché.

Le petit fellah qui vend une ou plusieurs bêtes pour faire face à un besoin précis le fait rarement au moment le plus favorable du point de vue du niveau des cours, mais aussi de l'état du troupeau et des pâturages.

Le marché du bétail en Algérie illustre à merveille l'illusion de la « libre-concurrence » et de l'« équilibre » né de la rencontre entre vendeurs et acheteurs individuels ; les marchandages rituels auxquels se livrent ces derniers sur les souks dissimulent en fait la structure oligopsonique d'un marché dominé par une minorité de négociants privés (maquignons, chevillards, etc.) très puissants et bien organisés.

<sup>11</sup> À l'heure actuelle, face à la gravité de la situation, l'État offre aux producteurs, par le jeu des subventions, des prix très supérieurs à celui du produit transformé : 540 dinars le quintal pour le blé dur, contre 220 pour la semoule (CHAULET, 1991 : 754).

<sup>12</sup> Les quantités écoulées sur le marché « parallèle » sont difficiles à évaluer, mais elles seraient fort importantes, d'après certaines enquêtes ; elles seraient à l'origine d'une sous-estimation générale de la production du secteur privé par les services locaux de l'Agriculture (de l'ordre de 40 % en 1975).

Toutes les tentatives de l'État pour imposer à ce marché un minimum de réglementation se sont soldées par de cuisants échecs.

La hausse démesurée du prix de la viande au détail — phénomène sensible depuis le milieu des années soixante-dix, et que l'État ne parvient à freiner que par des importations massives de viande congelée — ne bénéficie évidemment qu'à une infime minorité de gros éleveurs et d'intermédiaires. Pourtant, aux yeux de la majorité de la population urbaine (et même rurale depuis quelque temps), les « éleveurs » — catégorie extrêmement hétérogène qui inclue les couches les plus déshéritées du monde rural — font de plus en plus figure de privilégiés, voire de spéculateurs ; le ressentiment populaire se cristallise plus facilement sur des acteurs marginaux mais visibles que sur des intermédiaires invisibles<sup>13</sup>.

Le marché des fruits et légumes présente dans l'ensemble des conditions similaires. Tandis que les producteurs sont constamment à la merci des aléas climatiques (gelées, grêle, etc.), les diverses tentatives de contrôle étatique sur la commercialisation de ces produits hautement périssables ont échoué. Depuis 1980, la « libéralisation » intégrale de ce commerce (y compris pour les producteurs du secteur agricole d'État) a certes stimulé le développement de la production maraîchère, mais au bénéfice de qui ? D'une certaine fraction de la petite paysannerie, puis des « nouveaux agriculteurs » (bénéficiaires de la loi de 1983), mais surtout des mandataires des halles et autres négociants de gros.

En Algérie, le maraîchage implique dans la majorité des cas le recours à l'irrigation. La petite hydraulique paysanne, fondée sur l'utilisation des oueds ou des nappes phréatiques au moyen de motopompes, se développe à un rythme soutenu dans diverses régions ; elle double ou elle relaie la petite hydraulique traditionnelle (irrigation gravitaire à partir de sources ou d'oueds). Mais ce processus, s'il insuffle aux campagnes un nouveau dynamisme<sup>14</sup>, place les petits producteurs en état de dépendance accrue vis-à-vis des « collecteurs ». Ceux-ci parviennent même fréquemment, par la fourniture des intrants et

<sup>13</sup> Bien que régulièrement dénoncés par les médias et les appareils officiels, ceux-ci ne redoutent pas plus la mobilisation populaire que la répression étatique ; ainsi, au printemps 1976, face à une tentative de limitation des prix, les maquignons qui approvisionnaient les abattoirs de la capitale se mirent en grève pendant plusieurs semaines, en suscitant seulement l'indignation impuissante des autorités et... la morosité passive de la population.

<sup>14</sup> À tel point que certains auteurs parlent de « révolution silencieuse » — tout en relevant que l'« individualisme » des petits producteurs aggrave leur vulnérabilité face aux commerçants-collecteurs (COTE, 1988 : 283).

l'achat des récoltes sur pied, à contrôler l'ensemble du procès de production.

Le marché des produits de l'agriculture et de l'élevage focalise et reproduit les contradictions de la société algérienne, mais en leur donnant des formes d'expression qui reflètent mal la réalité des rapports sociaux. L'identification des intérêts « objectifs » des différents groupes en présence est d'autant plus malaisée que les paysans (et surtout ceux des couches les plus défavorisées) y interviennent autant sinon davantage comme acheteurs que comme vendeurs. La politique volontariste des années soixante-dix, qui prétendait soutenir simultanément petits producteurs et consommateurs à partir du contrôle des prix à la consommation, a exacerbé les tensions sans aboutir à une quelconque solution. Mais l'actuelle politique « libérale », qui dissout les divisions et contradictions sociales dans des catégories abstraites (« offre » et « demande », « profession agricole », etc.) et s'en remet aux mécanismes « naturels » du marché, est-elle plus réaliste ?

## CONCLUSION

L'histoire sociale de la paysannerie algérienne depuis l'époque coloniale est, d'une certaine manière, celle d'une intégration croissante à divers types de marchés, dont les lois et les contraintes se répercutent profondément sur ses conditions d'activité, ses formes d'organisation et les stratégies respectives des différents groupes qui la composent. Toutefois, ces marchés ne sont pas soumis à la seule action d'acteurs privés mus par la logique du profit ; l'État y intervient sous diverses formes et y joue un rôle décisif, au nom de l'intérêt « collectif » ou de certaines couches sociales.

Ce rôle de l'État change certes radicalement selon l'époque et le système. L'État colonial s'attachait à la défense des intérêts des colons, tout en s'efforçant de limiter ou de ralentir la paupérisation des autochtones. Depuis l'Indépendance, la doctrine socialiste du nouvel État et sa fonction d'acteur principal d'un ambitieux projet de développement le conduisent à établir un contrôle étroit sur les secteurs clés de l'économie, et donc sur les marchés. Mais les déséquilibres provoqués par l'industrialisation rapide et l'extension de la sphère marchande dans l'agriculture rendent cette tâche de plus en plus complexe et aléatoire.

En matière foncière, l'État algérien a interrompu le processus de dépossession engendré à l'époque coloniale par l'action administrative et par l'instauration d'un marché de la terre ; mais il n'est jamais



parvenu, en dépit de multiples interventions, à une redistribution ou à une réorganisation foncière qui répondent aux besoins de la majorité de la population rurale et aux exigences d'un véritable développement agricole.

Au cours des années soixante-dix, le développement parallèle (et non coordonné) d'un marché du travail extra-agricole et d'un marché des prestations de travaux agricoles bouleverse totalement les conditions d'existence et d'activité de la petite paysannerie, placée en situation de dépendance croissante et séparée de ses moyens de production : processus auquel l'action de l'État concourt autant que celle des acteurs privés.

Le marché des produits agricoles est le terrain de luttes âpres et complexes, où le rapport des forces penche rarement en faveur des petits producteurs. Les diverses interventions de l'État n'ont permis ni un contrôle effectif des prix ni la rationalisation des réseaux de distribution ; et face aux pratiques spéculatives des commerçants privés, l'intérêt des consommateurs urbains prime toujours sur celui des producteurs.

Dans le contexte actuel de crise et de désengagement de l'État, la position de la petite paysannerie face aux différents marchés apparaît de plus en plus précaire. L'échec de la majorité des interventions étatiques ne saurait légitimer d'avance une voie « libérale » qui permettrait essentiellement à quelques groupes privilégiés de tirer parti des déséquilibres, et conduirait plus vraisemblablement à l'élimination de l'agriculture paysanne qu'à sa promotion.

## BIBLIOGRAPHIE

- AGERON (C. R.), 1979. — *Histoire de l'Algérie contemporaine*, t. II (1871-1954), Paris, Puf, 643 p.
- BEDRANI (S.), 1982. — *L'agriculture algérienne depuis 1966 : étatisation ou privatisation ?*, Alger, Paris, OPU-Economica, 414 p.
- BEDRANI (S.), 1987. — Algérie : une nouvelle politique envers la paysannerie ?, *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, n° 45 (3) : 55-66.
- BENACHENHOU (A.), 1979. — *L'exode rural en Algérie*, Alger, ENAP, 144 p.
- BENISSAD (M.), 1979. — *Économie du développement de l'Algérie : sous-développement et socialisme*, Paris, Economica, 287 p.
- BENZAGOUTA (M. S.), 1986. — *Les freins à l'accroissement de la production agricole en Algérie*, Toulouse-I (th. 3<sup>e</sup> cycle).
- BOIRAL (P.) et al. (éd.), 1985. — *Paysans, experts et chercheurs en Afrique noire*, Paris, Ciface-Karthala, 224 p.
- CALVELLI (M.), 1935. — *État de la propriété rurale en Algérie*, Alger, Imp. Heintz, 194-II p. (th. droit).

- CHAULET (C.), 1991. — Agriculture et nourriture dans les réformes algériennes : un espace pour les paysans ?, *Revue Tiers Monde*, t. XXXII, n° 128 : 741-770.
- COTE (M.), 1988. — *L'Algérie ou l'espace retourné*, Paris, Flammarion, 362 p.
- GUILLERMOU (Y.), 1983. — Agriculture « familiale » et mutations sociales dans les campagnes algériennes, Paris-I, XXXVII-847 p. (th. d'État).
- GUILLERMOU (Y.), 1990. — Le développement pastoral en Algérie : dirigisme ou laisser-faire ?, *Cahiers Orstom Sci. Hum.*, vol. 26, n°s 1-2 : 155-171.
- HAUBERT (M.), 1991. — Le retour des paysans : mythes et réalités, *Revue Tiers Monde*, t. XXXII, n° 128 : 725-740.
- KARSENTY (J. C.), 1975. — Les investissements dans l'agriculture algérienne, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, t. XIV : 115-142.
- LAUNAY (M.), 1963. — *Paysans algériens : la terre, la vigne et les hommes*, Paris, Seuil, 431 p.